

Vallée de la Gartempe

n°6

Une rivière animée

C'est pendant trois jours en avril 2018 que 7 enfants de 6 à 8 ans ont pu participer à un séjour découverte avec la Maison des jeunes et de la culture sur plusieurs sites Natura 2000 dont celui de la Vallée de la Gartempe. Cette sortie a été l'occasion d'expliquer le fonctionnement d'une rivière aux enfants, mais aussi d'échanger sur le retour du Castor sur la Gartempe. Le come-back de cette espèce protégée aux côtés des hommes après une longue période d'absence peut parfois causer quelques problèmes de cohabitation. Pourtant, cet ingénieur à poils permet d'entretenir les milieux et de diversifier la faune et la flore. Les enfants – et les adultes ! – ont pu observer les traces de dents de ce jardinier de bord de rivière.

Le retour en classe a permis de reconstituer le paysage du territoire de vie du Castor et de replacer l'ensemble des animaux vus et entendus grâce à une maquette de paysage.

Les oiseaux du Val de Gartempe ont été à l'honneur durant la sortie nature organisée le 23 mai 2018. Neuf personnes de différentes associations locales ont pu découvrir la richesse ornithologique de ce site, au gré de l'eau.



2018



Lettre d'information
Natura 2000

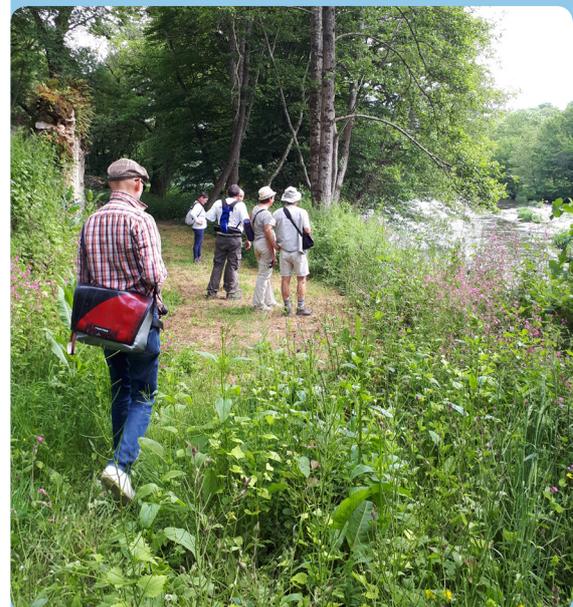


Avec le Fonds
européen agricole
pour le développement
rural (FEADER)

Trace de dents de castor. (STÉPHANE TROUBAT)

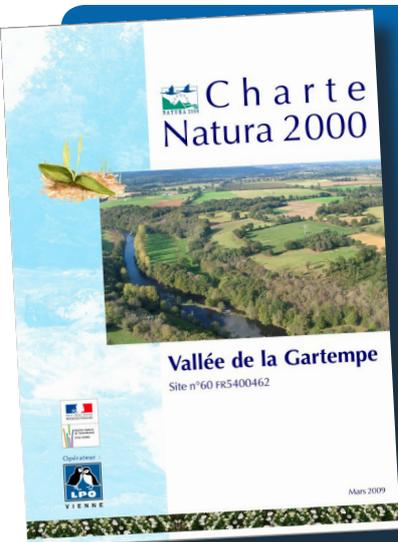


Sortie au Val de Gartempe. (STÉPHANE TROUBAT)



Un nouveau signataire de la Charte Natura 2000 !

C'est début 2017 que le propriétaire du Moulin Moreau a signé la Charte Natura 2000 sur plus de 5 hectares dont il est propriétaire sur la commune de Lathus. Les milieux concernés sont les boisements, faisant partie de l'habitat d'intérêt communautaire nommé « Bois de pente ». La Charte, constituée d'engagements et de recommandations est signée pour une durée de cinq ans. Elle permet de s'impliquer dans une démarche de préservation de certains milieux sans forcément souscrire à un contrat Natura 2000.



Restaurer et préserver un joyau insoupçonné du territoire de la Gartempe : les mares temporaires méditerranéennes



Ophioglosse des Açores
(VÉRONIQUE GAUDUCHON)

Parcelle des mares temporaires méditerranéennes clôturée dans le cadre du contrat Natura 2000.
(MORGANE REVOL)

Parmi les habitats à la base de la désignation du site Natura 2000 Vallée de la Gartempe, les mares temporaires méditerranéennes occupent une place importante. En danger de disparition, la Communauté européenne porte une responsabilité particulière pour leur préservation.

La spécificité de la flore observée provient du contraste hydrique entre l'été et l'hiver : l'affleurement du socle granitique entraîne un ruissellement de surface important durant toute la période hivernale. *A contrario*, le sol squelettique y est desséché l'été, ce qui est à l'origine de la présence d'espèces méditerranéennes. Parmi les espèces végétales patrimoniales, on retrouvera notamment l'Ophioglosse des Açores, l'Isoète épineux ou encore la Sérapias langue.

Intimement dépendantes du régime naturel des eaux et du maintien d'un milieu herbeux ras, des travaux ont été entrepris cette année par le Centre de Plein Air (CPA) de Lathus, propriétaire de la parcelle. Celle-ci avait déjà été débroussaillée en 2000 et 2009. Ces travaux ont pu être renouvelés cette année dans le cadre d'un contrat Natura 2000 incluant également la pose d'une clôture. L'objectif est aujourd'hui de mettre en place un mode de gestion pérenne et favorable aux habitats par l'installation de pâturage ovin.

Le CPA en action sur la Gartempe et ses mares temporaires

Le CPA de Lathus a acheté une parcelle dans les années 2000, dans une volonté de maîtriser foncièrement le site sur lequel il propose de nombreuses activités. Cela fait désormais 25 à 30 ans qu'il intervient et accueille du public sur la Gartempe. Cette parcelle comprenant les mares temporaires a été achetée rapidement après sa mise en vente par l'ancien propriétaire. Elle faisait partie d'un lot de parcelles qui se trouvaient être intéressantes pour les activités d'escalade. Des préconisations particulières ont pu être rapidement proposées pour l'entretien de cet habitat fragile connu de plusieurs botanistes.

Aucune contractualisation n'avait été mise en place depuis 4 à 5 ans, mais des bénévoles ou encore le Lycée agricole de Montmorillon ont pu intervenir lors de petits chantiers de débroussaillage.

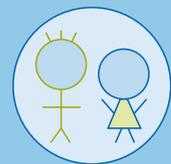
Techniquement parlant, le contrat Natura 2000 de cette année a pu permettre au CPA de travailler avec des moyens appropriés à la spécificité du milieu, avec une équipe qualifiée et de pouvoir sous-traiter une partie des travaux. En effet, la pose de clôture a été rendue complexe par la nature du sol essentiellement composé de blocs granitiques.

Aujourd'hui, un éleveur de brebis a pu être associé au projet. Ce milieu fragile nécessite un pâturage hors de la période du 1^{er} mars au 20 juin. Un pâturage tournant sera également préféré, avec un chargement instantané élevé au moment des pousses d'herbes.

Cette année, le CPA de Lathus a pu commencer à mettre en œuvre les actions de restauration de prairies par débroussaillage mécanique. Les travaux sur les pelouses seront, eux, réalisés en 2019 afin de respecter les périodes d'intervention sur ces milieux fragiles. À terme, la volonté du propriétaire est de mettre en place du pâturage pour garantir une gestion pérenne de ces parcelles.



La prairie humide du Chambon, retour sur expérience !



INTERVIEW

Suite aux derniers travaux d'arrachage de saules réalisés en 2015 au Chambon, la prairie est désormais accessible à Vadrouille et Voltaire qui poursuivent l'entretien de cet habitat riche en biodiversité. M. et M^{me} Jansen nous racontent cette belle expérience.

■ Comment est née la volonté de restaurer cette prairie ?

Tout a commencé avec le programme des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC). Nous avions des parcelles en noisetiers et d'autres en céréales, qui n'étaient plus rentables. Comme une partie de ces terres étaient en Natura 2000, nous avons la possibilité de les convertir en prairies. Nous avons pu faire un tour des terres qui pouvaient rentrer dans ce système avec la précédente animatrice Natura 2000. À cette occasion, nous avons pu lui montrer cette prairie humide qui se trouvait être prioritaire car on y retrouve beaucoup d'espèces protégées. Donc nous nous sommes engagés dans les MAEC et dans le même temps, nous avons pu commencer les travaux de restauration de la prairie humide qui commençait à se refermer.

Autrefois, elle était bien ouverte parce que la personne qui était ici avant nous avait des moutons qu'elle faisait pâturer. Quand nous sommes arrivés, il n'y avait pas d'accès pour le tracteur, la parcelle était trop humide et nous n'avions pas d'animaux. Nous avons déjà acheté deux Baudets du Poitou pour l'entretien mais cela ne suffisait pas. C'est pour cela que nous nous sommes lancés dans ce contrat pour rouvrir la parcelle.

En tant qu'apiculteur, les saules ne me dérangent pas trop, c'est même très bon pour le miel de printemps ! Mais il y avait vraiment une nécessité d'intervenir avant qu'ils ne prennent le dessus sur la molinie. Au début je n'étais pas tellement contre le développement de cette végétation, je laissais faire. Mais le problème était qu'au bout d'un moment, la parcelle n'était évidemment plus accessible.

■ Le contrat Natura 2000 a-t-il été pour vous un bon outil dans cette situation ?

Oui tout-à-fait ! Et pour revenir également sur les MAEC, le fait d'y avoir souscrit nous a permis d'embaucher un nouveau salarié sur l'exploitation. Nous étions venus dans l'idée, à 60 ans, de s'installer avec notre exploitation de noisettes et de donner les céréales à exploiter à une entreprise, mais ça ne rapportait pas. Nous avons eu besoin d'aide avec un salarié, ce que les financements MAEC nous ont permis d'avoir. Il faut trouver le juste équilibre : réussir à faire tourner l'exploitation et être rentable. C'est aussi un lieu de vie, parce que malgré l'exploitation cela reste un espace de nature. Si nous avions été seuls nous aurions sûrement abandonné des terres à d'autres, ici ou là. C'est parce que nous avons eu la chance d'avoir de la main d'œuvre que nous pouvons continuer à être actifs. ■ ■ ■

Vadrouille et Voltaire sur la ligne de départ pour la saison d'entretien 2018 !
(MORGANE REVOL)



Le Cuivré des marais, hôte privilégié des prairies humides. (LPO)



■ ■ ■ ■ Faire intervenir des jeunes en formation par le Lycée agricole de Montmorillon a-t-il été une bonne expérience pour vous ?

Oh oui, ça a été très intéressant de voir les manœuvres ! Il y avait vraiment la nécessité de réaliser ces travaux tout en prenant en compte la difficulté d'accès à la parcelle avec les engins, du fait de son humidité et des enjeux écologiques. Ils ont très bien travaillé pour enlever les souches, etc. Les arbres à enlever avaient bien été indiqués, c'était bien équilibré. On a appris beaucoup en les regardant faire.

On a ensuite mis les ânes dans la parcelle. C'est impressionnant la vitesse à laquelle la végétation reprend le dessus ! Grâce aux ânes, on peut alors accéder à la parcelle car ils créent des chemins. On les enlève trois mois et ça devient dès lors compliqué de se déplacer ! L'année dernière a été relativement sèche et nous avons ainsi pu mettre un troupeau d'une quarantaine de brebis pendant deux mois. Elles étaient en bonne forme : elles aussi ont bien travaillé sur la prairie. Et les papillons sont de retour, on en voit une bonne diversité !

EN BREF

Nouvelle animatrice Natura 2000 !

C'est depuis janvier 2018 que Morgane Revol a rejoint l'équipe de la LPO pour assurer la gestion de différents sites Natura 2000 du Montmorillonnais. Elle prend la suite de Céline Gracieux qui a été appelée sur d'autres missions au sein de la LPO. Bienvenue à elle !

Comité de pilotage en plein-air

De même que pour le site Natura 2000 Forêt et pelouses de Lussac, le choix d'un comité de pilotage en plein air est apparu opportun cette année. Il sera l'occasion de présenter les actions menées sur les mares temporaires méditerranéennes des parcelles du CPA et d'appréhender au plus près ce milieu si spécial pour notre région.

Dans la continuité du CTMA Gartempe 2014-2018

L'heure est au bilan pour les maîtres d'ouvrage du CTMA Gartempe qui arrive à son terme en décembre 2018. Pour rappel, c'est en septembre 2014 que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe (SIAG), la Communauté de communes Vienne et Gartempe et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Vienne ont signé un CTMA en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) sur la Gartempe et plusieurs de ses affluents. Les objectifs concernaient, entre autres, la restauration de la continuité écologique, la restauration des berges et des ripisylves et la lutte contre les espèces invasives. Cette étude bilan permettra d'évaluer l'efficacité technico-financière des actions engagées pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages.

Dans le même temps, une étude de reprogrammation sera réalisée afin de définir de nouvelles actions de restauration sur le bassin versant Creuse/Gartempe. La LPO, en tant qu'animateur de plusieurs sites Natura 2000 concernés par ces contrats, siège au comité technique afin d'apporter les éléments d'enjeux des sites concernés.

Retrouvez l'actualité des sites Natura 2000 du Montmorillonnais sur : <http://montmorillonnais.n2000.fr>



Pendant les travaux du LEPA de Montmorillon sur la prairie humide du Chambon (CÉLINE GRACIEUX)



Morgane Revol, nouvelle animatrice Natura 2000. (ANOUK DOUSSOT)



Un des enjeux du CTMA Gartempe 2014-2018 : restaurer la continuité écologique (LPO)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Animatrice locale
chargée du suivi et de la mise en œuvre
du document d'objectifs :
Morgane Revol
morgane.revol@lpo.fr
06 27 81 04 56

LPO Poitou-Charentes
25 rue Victor Grignard - 86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 55 22
Site internet : poitou-charentes.lpo.fr

Conception-réalisation © LPO Poitou-Charentes - 2018
Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées durablement.